

THE CONFERENCE

LA CONFÉRENCE

CONSCIENTE de l'importance de la coopération internationale dans le développement économique et social, le Règlement international de 1971 pour le développement économique a décidé de recommander que les États qui envisagent de devenir parties à la Convention de l'Organisation internationale d'édition de livres se joignent à la Convention dès que possible.

Le Règlement international de 1971 pour le développement économique a décidé de recommander que les États qui envisagent de devenir parties à la Convention de l'Organisation internationale d'édition de livres se joignent à la Convention dès que possible.

Le Règlement international de 1971 pour le développement économique a décidé de recommander que les États qui envisagent de devenir parties à la Convention de l'Organisation internationale d'édition de livres se joignent à la Convention dès que possible.

© Minister of Supply and Services Canada 1982

© Ministre des Approvisionnement et Services Canada 1982

Available in Canada through

En vente au Canada par l'entremise de nos

Authorized Bookstore Agents  
and other bookstores

agents libraires agréés  
et autres librairies

or by mail from

ou par la poste au:

Canadian Government Publishing Centre  
Supply and Services Canada  
Ottawa, Canada, K1A 0S9

Centre d'édition du gouvernement du Canada  
Approvisionnement et Services Canada  
Ottawa, Canada, K1A 0S9

Catalogue No. E 3-1977/45  
ISBN 0-660-51007-3

Canada: \$5.70  
Other countries: \$6.85

N° de catalogue E 3-1977/45  
ISBN 0-660-51007-3

Canada: \$5.70  
à l'étranger: \$6.85

Price subject to change without notice.

Prix sujet à changement sans avis préalable.